

BOOM !

Bulletin Officiel d'Opposition Municipale

HUMEUR

☉ C'est en lisant le Mouez Plougerne du mois de décembre que les conseillers municipaux ont appris que la circulation dans les rues de Guissény et de Kroaz Boulig au bourg allait être modifiée .

Non seulement le conseil municipal n'a pas été consulté, mais il n'a même pas été informé !

Cet épisode confirme, une fois encore, le mépris de l'exécutif local à l'égard de cette assemblée ...

☉ Dans la même édition le maire évoque des «réunions à thème» auxquelles «les membres de la minorité municipale sont régulièrement invités » ...

Il fait sans doute fait allusion à une réunion à laquelle il avait convié les conseillers municipaux pour leur dévoiler le budget de fonctionnement de sa salle de spectacles.

Il est évident que ce budget aurait dû être établi avant de lancer le projet : un **vrai débat** au sein du conseil municipal aurait alors permis de décider si la commune avait les moyens de son ambition...

Mais il aura fallu que le conseil général lui rappelle formellement que son dossier de demande de subvention ne pourrait être examiné qu'après la présentation d'un budget prévisionnel de fonctionnement crédible pour qu'il se décide à l'établir !

Organiser une réunion sur ce «thème» et feindre de demander l'avis des conseillers municipaux, **alors que la commission d'appels d'offres a déjà retenu les entreprises qui seront chargées de la construction, relevait de la mascarade !**

☉ **Economies !** Face à la crise financière sans précédent que nous traversons, ce mot est devenu la devise des élus responsables de la gestion des deniers publics.

Une seule question aurait dû être posée aux conseillers municipaux : ce projet de salle de spectacles est-il pertinent et adapté aux moyens financiers de notre commune ?

Le budget présenté aux conseillers ⁽¹⁾ montre clairement que la réponse est «non !».

⁽¹⁾ Voir le détail sur notre site unispourvous servir.fr, en annexe au compte-rendu de la réunion du conseil du 5 décembre 2011

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2012

Au cours de cette séance, qui doit se tenir avant la fin du mois de mars, devraient être débattues les montants des prévisions de recettes et d'investissements de la commune pour l'année 2012 et les années suivantes.

Cette réunion est donc, en théorie, la plus importante de l'année pour le conseil municipal.

Mais à Plougerneau elle se résume habituellement à une lecture de chiffres par l'adjointe aux finances, chiffres décidés et figés à l'avance sans possibilité de discussion. La séance ne fait même pas l'objet d'un compte-rendu... Ce n'est pas un débat mais une séance d'information à sens unique...

Pourtant, selon la loi, c'est au maire qu'incombe la responsabilité de fixer les règles concernant les modalités et le contenu du D.O.B.

C'est pourquoi nous avons proposé, il y a déjà un an, dans notre BOOM ! de janvier 2011, de mettre en place une procédure dynamique qui permettrait de transformer cette formalité insipide en un véritable débat constructif.

Cette proposition a été ignorée par la majorité... **et le D.O.B. de l'année 2011 a été, comme les précédents, insignifiant.**

Domage !

Mais il n'est pas trop tard pour organiser sérieusement celui de 2012 : notre commune s'engagerait ainsi sur le chemin d'un fonctionnement démocratique .

SALLE CULTURELLE : BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Nous le demandions depuis des mois ...

... et nous comprenons aujourd'hui pourquoi il était soigneusement dissimulé.

Jugez plutôt ! Chaque année, et pour ce seul équipement, la commune devra déboursier 362 000 € :

- 192 000 € de « subvention culturelle » pour combler le déficit de fonctionnement.

- 170 000 € de charges financières (capital + intérêts).

Car, contrairement à ce qui est rabâché depuis plusieurs mois, **cette salle de 900 places assises ne sera pas communautaire mais gérée et supportée financièrement par la seule commune de Plougerneau.**

Ces chiffres sont extraits du budget prévisionnel de fonctionnement que le maire a proposé au conseil municipal et fait voter par sa majorité lors de la réunion du 5 décembre 2011...

Nous sommes d'ailleurs étonnés qu'ils ne figurent pas dans le Mouez Plougerne de décembre 2011 !... **La majorité aurait-elle peur de dire la vérité aux Plouguernéens ?**

Nous rappelons enfin que nous avons proposé une salle de 450 places assises, capacité largement suffisante pour une commune de 6 500 habitants, qui n'aurait coûté que 85 000 € par an :

- 20 000 € de « subvention culturelle ».

- 65 000 € de charges financières (capital + intérêts)

Comme toutes celles que nous avons formulées depuis 2008, cette proposition n'a jamais été discutée, ni même évoquée. Elle a tout simplement été ignorée .

PRECISION

Dans son édition du 9 janvier 2011, le Télégramme rapporte que, lors de ses vœux, le maire a évoqué la création de 300 nouveaux logements sur notre commune.

Il aurait dû préciser que ce chiffre n'est qu'une **prévision qui s'étalera, au minimum, sur six ou sept ans.**

En effet, selon l'adjointe aux finances, **43 logements** ont été créés durant l'année 2011 : il suffit de faire la multiplication...

Et la grave crise économique que nous traversons n'incite guère à des extrapolations plus optimistes !

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Plouguerneau a obtenu une deuxième fleur : c'est bien !

Dans le Mouez Plougerne de septembre 2011 nous avons proposé que la commune s'engage pour l'obtention du label «**Pavillon Bleu**» qui est plus ambitieux, plus prestigieux et moins coûteux que celui des «villes et villages fleuris».

Notre proposition n'a eu aucun écho... dommage!

Cependant, cette deuxième fleur ne doit pas occulter les problèmes de propreté de nos rivages.

Au mois d'août, un arrêté municipal avait interdit l'accès des plages de Bassinig et du Zorn.

Le panneau d'interdiction a été enlevé sur la plage du Zorn mais est toujours en place sur celle de Bassinig : sera-t-elle réouverte pour la saison touristique 2012 ?

Nous continuons de penser que nos visiteurs seront plus sensibles à la propreté de nos plages qu'au fleurissement de nos ronds-points.

NOMS DES RUES : APPLICATION DANS TROIS ANS

C'est l'annonce faite par le maire au cours de la réunion de la commission extra-municipale du 6 décembre dernier.

Depuis le **14 janvier 2011**, date de la fin de l'enquête publique, cette affaire était tombée dans un profond sommeil.

Le **9 novembre 2011**, une question écrite de Pierre APPRIOU au maire l'a réveillée : le premier magistrat s'est engagé à présenter le projet définitif au conseil municipal du mois de **Février 2012**.

Restera à mettre en place la nouvelle signalisation : le maire a précisé que **trois ans seront nécessaires pour remplir cette tâche ...qui ne sera donc terminée que début 2015 !**

A titre de comparaison, trois ans c'est aussi le délai d'exécution des travaux du tramway de Brest...

LE CURÉ SE FACHE

Un dimanche de décembre. Durant l'office le curé demande à l'assistance de lui accorder toute son attention.

Il prend à témoin les fidèles : carreaux cassés, dysfonctionnement de l'installation électrique ... l'église a de toute urgence un sérieux besoin de travaux d'entretien.

Tout naturellement il s'est tourné vers la commune, propriétaire des lieux.

C'était il y a plus de six mois et il n'a toujours pas obtenu de réponse !

Le maire continue de laisser le patrimoine communal tomber en ruine.

Nous avons déjà dénoncé l'état de la maison communale, partiellement fermée pour des raisons de sécurité depuis février 2011, et celui de la salle Jean Tanguy, dont la toiture fuit comme un panier percé.

C'est maintenant l'église du bourg qui est laissée à l'abandon.

L'exécutif local est prêt à emprunter plusieurs millions d'euros pour construire une salle de spectacles de 900 places assises, mais n'a plus un sou pour entretenir l'église !

